



BUREAU DIRECTEUR

PROCÈS-VERBAL N°3

Lundi 09 février 2026

Président : **Monsieur Guy GLARIA**

Présents : **Madame Nicole ISAC**

Messieurs Sandryk BITON – Pierre BOURDET – Didier BREIL - Fabien DURANTE-MALVY - Joël GRIS.

Assistant : **Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ – Damien LEDENTU**

Excusé : **Messieurs Francis ANDREU – Eric WATTELLIER**

Ouverture de la Séance à 11 h 00

❶ **Point de situation des licences 2025-2026 (annexe 1)**

Monsieur Damien LEDENTU constate une diminution d'environ 5 % du nombre de licences traitées au 8 février 2026 par rapport à la saison dernière (174 633 licences enregistrées à ce jour).

Pour information, en fin de saison dernière, 185 932 licences étaient enregistrées.

Cette diminution est constatée dans le football d'animation, garçons et filles (U6 à U11).

Plusieurs facteurs viennent expliquer cette baisse des licenciés :

- La démographie actuelle
- La suppression du Pass Sport
- La concurrence accrue d'autres sports

Madame Nicole ISAC fait remarquer également le manque de bénévoles et encadrants permettant d'accueillir ces jeunes licenciés dans de bonnes conditions.

La Ligue de Football d'Occitanie, consciente de tous ces éléments, entend poursuivre sa démarche de pédagogie et d'accompagnement à l'attention des clubs.

❶ **Finale Coupe Occitanie du 13 et 14 juin 2026**

Monsieur Damien LEDENTU prend acte de l'impossibilité d'obtenir les installations d'ONET LE CHATEAU en complément de celles de Paul Lignon à RODEZ.

Une démarche est en cours avec la Mairie de RODEZ afin de savoir si la mise à disposition du complexe sportif de VABRE est envisageable pour l'organisation des 9 finales Régionales (étant rappelé que les deux finales séniors, masculins et féminines, auraient lieu à Paul Lignon).

❶ **Article 73 – Suspension de Terrain**

Dans le cas où un club est astreint de jouer sur un terrain de repli, à la suite d'une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé à 50 kilomètres au moins du siège du club sanctionné, et être proposé, au moins sept (7) jours francs avant la date de la rencontre, avec l'accord du propriétaire des installations, à la commission d'organisation par le club fautif, sous peine de la perte du match par pénalité.

Dans de nombreuses situations, le club visiteur se trouve pénalisé car les installations proposées viennent considérablement rallonger les distances kilométriques de leurs déplacements et par conséquent augmenter leurs frais de déplacement.

Sur demande du Bureau Directeur, le service juridique réfléchit à une modification de cet article afin que les clubs visiteurs ne soient pas aussi pénalisés.

Situation du TARBES PF (article 6 des Règlements Généraux de la FFF)

Par un vote à la majorité des membres, le Comité de Direction a décidé de ne pas suivre la décision de la Commission Régionale des Compétitions concernant l'engagement tardif du TARBES PF dans la compétition U20 R1.

Pierre BOURDET, Président du District de l'Aveyron, demande que l'équité soit respectée dans la gestion de ce dossier et que tous les clubs concernés par une telle situation soient traités de la même façon.

Problème de programmation de rencontres de R1 sur les stades des ARGOULETS.

Monsieur Damien LEDENTU signale une difficulté importante concernant la programmation de rencontres sur le complexe sportif « les argoulets » à TOULOUSE.

En effet, deux rencontres de R1 furent programmées le même jour à la même sur deux terrains à proximité immédiate (TOULOUSE METROPOLE contre BALMA et TOULOUSE RODEO contre MURET). Bien que cela ne soit pas réglementairement interdit, le Bureau Directeur souhaiterait améliorer le fonctionnement et la planification. Ce dossier sera donc transféré à Monsieur M'Hamed BELMELIH, élu indépendant, afin de trouver une solution qui puisse convenir aux clubs ainsi qu'aux officiels pour les prochaines rencontres.

Monsieur Damien LEDENTU rappelle que la planification des infrastructures est gérée par les propriétaires des installations à savoir les mairies.

Intervention de Monsieur Pierre BOURDET

Monsieur Pierre BOURDET étant absent lors du dernier Comité de Direction du 10 janvier 2026 à TARASCON-SUR-ARIEGE demande des précisions concernant l'intervention de Monsieur Fernand D'ANNA au sujet des accessions en catégorie Régional 3.

Il souhaite qu'un vote soit effectué en Comité de Direction afin que la hiérarchie des Districts soit définitivement entérinée.

Aussi, conformément à la demande des Présidents du District du GARD-LOZERE et celui de l'AVEYRON, une nouvelle étude de l'article 7 sera réalisée et un vote sera prochainement mis à l'ordre du jour d'un Comité de Direction avant toute démarche complémentaire éventuelle.

Concernant les territoires, il demande également si un règlement de district peut être plus restrictif que les règlements généraux de la FFF.

Intervention de Monsieur Sandryk BITON

Monsieur Jean Claude COUAILLES, ancien Président de la LFO, a interrogé plusieurs membres du Bureau Directeur sur le fonctionnement de la section sportive de Gragnague, notamment le recrutement.

Après une nouvelle étude, une réponse sera apportée à Monsieur COUAILLES dans les meilleurs délais.

DIRECTION DEVELOPPEMENT

❖ Programme NXT GEN COACHES

Monsieur Olivier DAURIOS informe le Bureau de la mise en place de la session 2 du programme NXT GEN COACHES dont la journée de lancement aura lieu le mercredi 4 mars au Centre Régional du Football à CASTELMAUROU.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 23 février pour cette deuxième session de formation.

❖ Bornes de recharge LFO

Monsieur Olivier DAURIOS informe le Bureau qu'un tarif préférentiel va être mis en place sur les bornes de recharge que possède la Ligue sur CASTELMAUROU et MONTPELLIER et ce, en faveur des salariés et bénévoles de la Ligue. Ce tarif s'élèvera à 0,20€ du kWh.

Monsieur DAURIOS informera le personnel et les membres bénévoles de la procédure à suivre pour pouvoir bénéficier de ce tarif dédié.

DIRECTION GENERALE

❖ Week-end des bénévoles

Monsieur Christophe GENIEZ informe les membres du Bureau Directeur de l'avancée sur l'organisation du week-end des bénévoles à Clairefontaine des 7 et 8 mars 2026.

❖ AG FFF à Ajaccio

Monsieur Christophe GENIEZ informe les membres du Bureau Directeur de l'envoi à tous les membres de la délégation des documents pour la réservation du séjour pour l'Assemblée Fédérale qui se déroulera à Ajaccio le 6 juin 2026.

❖ Rencontre inter-ligue Educateurs Socio Sportifs

La Direction de l'engagement de la FFF a programmé une rencontre inter-ligue avec les Ligues de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, le jeudi 12 février au sein des installations du club de Saint Simon. Cette journée regroupera l'ensemble des éducateurs socio-sportifs pour une journée d'échanges à travers plusieurs interventions.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 12h45.

Le Président de la LFO,


Guy GLARIA

Le Secrétaire Général de LFO,


Fabien DURANTE MALVY

ANNEXE 1

COMPARATIF : REPARTITION PAR DISTRICT DU NOMBRE DE LICENCES ENREGISTREES										
DISTRICT	SAISON 2024 - 2025					SAISON 2025 - 2026				
	TOTAL LICENCES 2024-2025	TOTAL LICENCES AU 08/02/2025	NOUVELLE AU 08/02/2025	RENOUVELLEMENT AU 08/02/2025	MUTATION AU 08/02/2025	TOTAL LICENCES AU 08/02/2026	NOUVELLE AU 08/02/2026	RENOUVELLEMENT AU 08/02/2026	MUTATION AU 08/02/2026	
ARIEGE	4 775	4 704	1 207	3 020	477	4 456	1 116	2771	569	
AUDE	10 630	10 420	3 315	5 718	1 387	10 070	2 703	5973	1394	
AVEYRON	12 633	12 441	2 778	8 720	943	12 133	2 486	8728	919	
GARD-LOZERE	24 823	24 458	6 819	14 224	3 415	23 148	5 702	13856	3590	
GERS	5 711	5 625	1 324	3 831	470	5 305	1 149	3634	522	
HAUTE GARONNE	44 879	44 059	11 625	27 273	5 161	42 678	10 360	27057	5261	
HAUTES PYRENEES	6 925	6 799	1 773	4 386	640	6 552	1 463	4482	607	
HERAULT	34 540	33 883	9 507	19 052	5 324	32 510	8 395	19190	4925	
LOT	6 607	6 461	1 659	4 281	521	6 179	1 325	4408	446	
PYRENEES ORIENTALES	11 760	11 615	3 765	6 229	1 621	10 569	2 952	5916	1701	
TARN	12 298	12 113	3 077	7 759	1 277	11 600	2 703	7705	1192	
TARN ET GARONNE	10 351	10 101	2 750	6 284	1 067	9 433	2 255	6135	1043	
TOTAL	185932	182 679	49 599	110 777	22 303	174 633	42 609	109855	22169	
LIGUE DE FOOTBALL OCCITANIE	186399	183117	49736	111069	22312	175359	42682	110148	22529	